

**Vous êtes une personne âgée,
handicapée, isolée résidant à
Stains
FAITES-VOUS CONNAÎTRE**

**Vous avez déjà transmis la
fiche les années passées
RÉACTUALISEZ-LA**

**Vous connaissez une personne
susceptible d'être concernée par
cette fiche,
AIDEZ-NOUS À LA CONNAÎTRE**

LES SITUATIONS VOUS PERMETTANT D'ÊTRE RECENSES (cocher les cases correspondantes)

Vous avez :

- + De 65 ans + de 60 ans et êtes reconnu(e) inapte au travail
 - de 65 ans et êtes isolé(e) Un handicap (préciser

Vous vivez :

- Seul(e) En couple : En famille, accompagné(e)
Etat du conjoint ? Fréquence des présences ?

VOS COORDONNEES - ces informations sont essentielles pour vous contacter

Nom : Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :

Bât. : Etage : Porte : Code :

N° de Téléphone : Portable :

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES UTILES EN CAS D'URGENCE

Nom et N° de téléphone de l'un de vos proches :

Nom et N° de téléphone de votre médecin traitant :

Recevez-vous des visites ? Oui, tout le temps Oui, un peu Jamais

Si oui, précisez : (voisins, amis, aide à domicile, portage de repas, soins infirmiers)
.....

Combien de fois par semaine ? Le week-end

Bénéficiez-vous d'un dispositif de télé-assistance ? Oui Non

Pouvez-vous sortir seul(e) ? Oui, sans difficulté Oui, mais avec difficulté Non

Souhaitez-vous être contacté(e) le week-end ? Oui Non

Allez-vous être absent(e) cet été et à quelle date ?

Remplie par :

Le :

Signature

A retourner par voie postale à la:

Commune de STAINS

Service Solidarités/Seniors

6 avenue Paul Vaillant Couturier

CS 20001 93241 STAINS CEDEX

Selon la loi n°78 17 du 16 janvier 1978 relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, les informations figurant dans ce document sont confidentielles et font l'objet d'un droit d'accès et de rectification. En remplissant cette fiche de lien social pour le plan canicule, je suis informé du traitement de mes données personnelles par les agents habilités de la commune de Stains.

Ces informations seront traitées dans le strict cadre des finalités évoqués dans le document (base légale : sauvegarde des intérêts vitaux) et ne pourront en aucun cas être transmises à des tiers ou utilisées à d'autres fins sans mon accord express. La ville pourra toutefois après m'en avoir informé transférer ces informations à d'autres administrations ou professionnels de santé dans le strict cadre du plan canicule et uniquement si cela s'avère indispensable à ma prise en charge. La ville de Stains conserve ces informations de manière confidentielle, pendant une durée justifiée par les nécessités de mise en œuvre du service public et dans le respect des délais légaux en vigueur. Les informations collectées, et préalablement rendues anonymes, peuvent être utilisées à des fins statistiques.

Conformément aux articles 15 à 20 du Règlement européen Général sur la Protection des Données du 24 mai 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux données vous concernant, ainsi que de d'un droit de limitation de traitement et d'opposition au traitement desdites données en cas de motifs légitimes. Vous pouvez, pour faire valoir ces droits, adresser une demande écrite par courrier en mairie adressée à l'attention du délégué à la protection des données ou par courriel à l'adresse dpo.stains@stains.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

FICHE DE LIEN SOCIAL 2/2

En cas de canicule

**Vous êtes ou vous connaissez une personne âgée, handicapée ou isolée ?
Alors faites-vous connaître !**

A la suite des conséquences de la canicule 2003, la législation relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées préconise des mesures pour prévenir et faire face à une crise sanitaire en cas d'épisode caniculaire. Chaque année, un plan de veille au niveau national est mis en place et confie au Maire l'obligation de recenser les publics fragiles âges et/ou handicapés.

Pourquoi est-il important de se faire connaître auprès des services de la mairie ?

En cas de canicule et donc de fortes chaleur pendant plusieurs jours, **votre santé peut être en danger**. Il est donc capital de suivre certaines recommandations comme boire beaucoup d'eau, ne pas sortir aux heures les plus chaudes, rafraîchir les pièces de la maison et se faire recenser pour qu'en cas de déclenchement d'alerte canicule, le Centre Communal d'Action Sociale puisse prendre contact avec vous.

Comment faire appel à ce dispositif ?

Compléter la fiche de lien social.

Cette fiche est disponible, dans le journal de la ville, sur le site internet de la ville, ou à disposition à l'accueil de la mairie de Stains et du Centre administratif Louis Pierna.

Déposer cette fiche dûment complétée directement à l'accueil du centre administratif Louis Pierna (47 avenue George Sand 93240) ou en l'adressant par voie postale à l'adresse suivante :

Commune de STAINS
Service Solidarités/Seniors
6 avenue Paul Vaillant Couturier
CS 20001 93241 STAINS CEDEX

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter par téléphone le secrétariat du service Solidarités / Seniors au
01-49-71-84-47

Bien sûr, cette démarche est volontaire et facultative. Aussi, sachez que l'ensemble des informations sont tenues dans un registre nominatif de recensement dont vous avez un droit d'accès et de rectification selon la loi en vigueur.

RAPPEL DES NUMEROS D'URGENCES

15- SAMU
18 - POMPIERS
112 - Numéro d'urgence unique européen